



Fondation
BMP
Foundation

**DONNER
AUTREMENT**



DON PAR ASSURANCE VIE

UN DON MAJEUR ÉCONOMIQUE

Le don par assurance vie est un moyen simple et flexible de faire un don majeur à la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins. Vous assurerez l'avenir des soins de santé pour vos proches et votre communauté tout en déboursant une part minime de cette somme.



Mon conseiller financier m'a informé d'une option dont je ne soupçonnais pas l'existence : la possibilité de faire don de ma police d'assurance vie ! Cela m'a incité à faire un geste significatif pour améliorer les soins locaux de santé à l'Hôpital BMP. J'y suis née ainsi que l'un de mes enfants et de nombreux amis et voisins y ont travaillé au fil des ans. Cette méthode simple et peu coûteuse m'a permis de faire un don important pour les soins de santé de mon entourage et de ma propre communauté. J'ai pu réaliser mon souhait tout en n'affectant pas ma situation financière actuelle. J'espère que d'autres personnes envisageront cette option et contribueront au bien-être de notre communauté dans son ensemble. *Jennifer Singfield*



450 266-5548 | fondationbmp.ca





Un don par assurance vie peut transformer une contribution minimale en un don majeur. Plusieurs options simples et intéressantes s'offrent à vous. Chacune comporte ses propres avantages : découvrez celle qui sert au mieux votre situation personnelle et financière!

Don d'une nouvelle police

Vous pouvez céder à la Fondation BMP la propriété d'une nouvelle police d'assurance vie dont elle sera aussi bénéficiaire. C'est un moyen simple et efficace qui vous permet de faire un don important, selon un montant respectant votre budget et pendant une période déterminée.

Don d'une police existante

Vous avez souscrit une police d'assurance vie il y a un certain nombre d'années et vous n'avez plus besoin de la protection qu'elle vous offre? Vous pouvez la donner à la Fondation BMP plutôt que de l'annuler. Cette option simple peut être financièrement avantageuse et requiert peu ou pas de déboursés supplémentaires.

Désigner la Fondation BMP comme bénéficiaire

Cette option vous permet de conserver le contrôle de votre police d'assurance vie. Vous en demeurez propriétaire, mais vous désignez la Fondation BMP à titre de bénéficiaire, en totalité ou en partie, directement dans votre police ou par une disposition testamentaire.



AVANTAGES FISCAUX

Les avantages fiscaux varient en fonction du type de don choisit.

Lors de l'achat d'une **nouvelle police d'assurance vie**, vous recevez un reçu pour don correspondant au paiement annuel versé, ce qui réduit le coût de votre don.

En cédant la propriété d'une **police existante** à la Fondation BMP et en la nommant bénéficiaire, vous obtenez un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande de la police. Cette valeur est établie par un actuaire indépendant en fonction de plusieurs facteurs. Si la police n'est pas complètement payée et que vous continuez à verser des primes, vous recevrez également annuellement un reçu fiscal pour don correspondant aux versements effectués. Cependant, il est important de vérifier s'il existe un excédent de la valeur de rachat sur le prix de base rajusté de la police, puisque ce montant doit, s'il y a lieu, être ajouté à votre revenu imposable.

En désignant la **Fondation BMP à titre de bénéficiaire de votre assurance vie**, vous réduisez le fardeau fiscal de votre succession. La Fondation BMP recevra le capital décès de la police d'assurance vie et un reçu fiscal correspondant à ce capital sera délivré à votre succession.

Grâce au **Cercle du Verger**, vous avez l'assurance de recevoir une reconnaissance de votre vivant même s'il s'agit d'un don encaissé dans le futur.

Voici un exemple qui démontre la différence entre le don d'une nouvelle assurance vie et le fait de désigner la Fondation à titre de bénéficiaire :

Le donateur 1 a souscrit à une assurance vie de 100 000\$ en nommant la Fondation BMP comme propriétaire et bénéficiaire de manière irrévocable. Le donateur paye la prime annuelle de 2 000 \$ directement à la Fondation BMP pendant 10 ans. Il reçoit un reçu d'impôt annuel de 2 000 \$, ce qui réduit le coût net de sa prime à 1 000 \$ par année.

Le donateur 2 a déjà souscrit une assurance vie de 100 000 \$ en nommant la Fondation BMP comme bénéficiaire à son décès. Il demeure propriétaire de son assurance vie et peut changer de bénéficiaire en tout temps. Il n'obtient aucun avantage fiscal de son vivant mais à son décès, sa succession reçoit un reçu d'impôt de 100 000 \$ pour don.

Tous les exemples ont été simplifiés pour fins de démonstration. Les crédits d'impôts et les impôts payables ont été arrondis à un taux de 50%. Veuillez consulter votre professionnel pour être conseillé selon votre réalité.





Vous avez déjà prévu un don par assurance vie à la Fondation BMP ?

Faites-nous part de vos intentions en contactant Francis Laramée, directeur général de la Fondation BMP. Nous aimerions reconnaître, dès aujourd'hui, votre geste de générosité. Nous pourrions ainsi vous remercier et vous témoigner notre reconnaissance à travers le **Cercle du Verger**, qui souligne la contribution de personnes ayant opté pour des dons par testament et par assurance vie. Notez que nous respectons l'anonymat pour les donateurs qui en font la demande.

Vous aurez aussi l'assurance que nous comprenons parfaitement vos intentions et que nous pourrions y donner suite de la manière la plus efficace qui soit.



Ce document contient des renseignements généraux qui ne remplacent aucunement les conseils de professionnels. Les exemples présentés dans ce document sont uniquement pour des fins d'illustration. Nous vous invitons donc à consulter votre conseiller financier, comptable ou notaire afin de vous assurer que votre don tiendra compte de votre situation particulière.

Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
950, rue Principale
Cowansville, Québec J2K 1K3
450 266-5548 | francis@fondationbmp.ca



fondationbmp.ca